

REPUBLIQUE DU BURUNDI



COUR DES COMPTES

**RAPPORT DEFINITIF DE
CONTROLE DE LA GESTION
DE LA COMMUNE BUKEYE**

Approuvé en audience plénière solennelle du 31/05/2017

RAPPORT DEFINITIF DE CONTROLE DE LA | 2015 GESTION DE LA COMMUNE BUKEYE

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	ii
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	iv
LISTE DES TABLEAUX.....	v
DELIBERE.....	vi
0. INTRODUCTION	1
0.1. Cadre légal	1
0.2. Objet de la mission de contrôle	1
0.3. Méthodologie.....	1
I.PRESENTATION DE LA COMMUNE BUKEYE.....	4
I.1.Localisation	4
I.2. Structure administrative.....	4
I.3. Budget de la Commune	5
II. CONTROLE DES PROCEDURES DE GESTION DE LA COMMUNE BUKEYE	6
Titre 1 : Des immobilisations corporelles.....	7
Observation n°1 : Gestion des terrains.....	7
Observation n°2 : Gestion des bâtiments.....	11
Observation n°3 : Gestion du matériel informatique.....	13
Observation n°4 : Gestion du mobilier de bureau	14
Observation n°5 : Gestion du matériel roulant.....	15
Titre 2 : Des stocks.....	17
Observation n°6 :Gestion des stocks.....	17
Titre 3 : Gestion des ressources humaines.....	20
Observation N°7 : Dossiers administratifs.....	20

RAPPORT DEFINITIF DE CONTROLE DE LA | 2015 GESTION DE LA COMMUNE BUKEYE

<i>Observation N°8 : Planning des congés</i>	21
Titre 4 : Le système comptable	22
<i>Observation n° 9 : Le logiciel comptable et fiscal communal</i>	22
<i>Observation n°10 : Tenue de la caisse d'avance</i>	23
<i>Observation n°11: Tenue du journal des recouvrements et des paiements</i>	25
<i>Observation n°12 : Mise en application du Manuel de procédures administratives et financières communales</i>	26
Titre 7 : Etat des créances et de la dette	27
<i>Observation n°13 : Etat de la dette</i>	27

RAPPORT DEFINITIF DE CONTROLE DE LA GESTION DE LA COMMUNE BUKEYE

2015

SIGLES ET ABREVIATIONS

AHD	: Action Humanitaire pour le Développement
A.R	: Arrêté-Royal
ART	: Article
BANCOBU	: Banque Commerciale du Burundi
CAM	: Carte d'Assurance Maladie
CDFC	: Centre de Développement Familial et Communautaire
CNI	: Carte Nationale d'Identité
CTAS	: Conseiller Technique chargé des Affaires Sociales
CTD	: Conseiller Technique chargé du Développement
DCE	: Direction Communale de l'Education
DNCMP	: Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics
EX	: Exemple
FBU	: Francs Burundais
FONIC	: Fonds National d'Investissement Communal
IBB	: Interbank Burundi
IC	: Inspection Communale
IP	: Inspection Provinciale
INSS	: Institut National de Sécurité Sociale
JRP	: Journal des Recouvrements et des Paiements
MANE	: Maison des Acteurs Non étatiques
MFP	: Mutuelle de la Fonction Publique
MPAFC	: Manuel des Procédures Administratives et Financières Communales
N°	: Numéro
PJ	: Police Judiciaire
SOGESTAL	: Société de Gestion des Stations de Lavage
TGI	: Tribunal de Grande Instance

RAPPORT DEFINITIF DE CONTROLE DE LA | 2015 **GESTION DE LA COMMUNE BUKEYE**

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°1 : Propriété foncière publique située dans la commune Bukeye

Tableau N°2 : Contentieux de la commune Bukeye

Tableau N°3 : Sorties de stock non enregistrées

Tableau N°4 : Dette de la commune Bukeye

Tableau N°5 : Evolution de la dette envers l'INSS

Tableau N°6 : Créances de la commune sur ses agents

RAPPORT DEFINITIF DE CONTROLE DE LA | 2015 GESTION DE LA COMMUNE BUKEYE

DELIBERE

La Cour des Comptes, siégeant en audience plénière solennelle, approuve le présent rapport définitif.

Etaient présents :

Monsieur Elysée NDAYE, président de la Cour, Madame Fidès SINANKWA, vice-président, Madame Carine NSABIMANA, Jean Bosco BIRAKABONA et Viateur BANYANKIMBONA, présidents de chambres,, Mesdames et Messieurs Gorgon MIBURO, Jean Paul NDAYISABA, Odette IGIRANEZA ,Jolie NDAYIZEYE , Mamerthe NDUWIMANA, Ildephonse SINGAYIGAYA, Gertrude NSHIMIRIMANA, Venant NGENDABANKA ,Gilbert NINDORERA, Marie NAMINANI ,Jean Paul KABURA, Anatole IRADUKUNDA, Patricia SIBOMANA, Roger GATERETSE, Jérôme NTUNZWENIMANA, Nadine KANYANA, Alexis NIYONDEZI, Beatrice HARERIMANA ,Emmanuel BAKUNDA, Gaspard NIMUBONA, Madeleine BAMWIZERE, Justine MPAWENAYO, Dieudonné NDUWIMANA, Donatien NIBIZI ,Adnette NSABIYUMVA, Benjamin MUNYEMBABAZI, Deo VYUMVUHORE, Réverien BAHATI, Emmanuel NYANDWI, assistés par madame Agrippine NININHAZWE, greffière.

RAPPORT DEFINITIF DE CONTROLE DE LA | 2015 GESTION DE LA COMMUNE BUKEYE

0. INTRODUCTION

0.1. Cadre légal

Le présent rapport est établi par la Cour des Comptes dans le cadre de ses missions que lui confère la Constitution de la République du Burundi du 18 mars 2005 en son art. 178 ; la loi n° 1/002 du 31 mars 2004 portant Création, Missions, Organisation et Fonctionnement de la Cour des Comptes en son art. 27 ainsi que la loi n°1/33 du 28 novembre 2014 portant révision de la loi n°1/02 du 25 janvier 2010 portant Organisation de l'Administration Communale, spécialement en ses articles 94 et 95.

0.2. Objet de la mission de contrôle

La mission porte sur le contrôle de la gestion de la commune Bukeye pour l'exercice 2015.

Pour le contrôle de la gestion, la Cour a analysé le système de contrôle interne en vigueur lors du déroulement de la mission (du 03 au 28 Octobre 2016).

Les objectifs de ce contrôle étaient les suivants :

- s'assurer de la conformité de la comptabilité communale à la réglementation;
- évaluer l'efficacité et l'efficience dans la gestion des fonds de la commune ;
- vérifier l'exactitude, la fiabilité et l'exhaustivité du compte de gestion ;
- vérifier que l'apport local et les contributions des tiers prévues dans le cadre des projets communaux ont été apportés, inscrits en comptabilité et utilisés pour faire face aux dépenses de ces microprojets ;
- s'assurer que les contributions locales non monétaires (contributions en nature) font l'objet d'une inscription distincte.

0.3. Méthodologie

La Cour a examiné les documents suivants lui présentés par la commune BUKEYE:

- la délibération N°004/2016 du 12/03/2016 portant adoption du compte administratif, exercice 2015 ;
- la délibération N°005/2016 du 12/03/2016 portant adoption du compte de gestion, exercice 2015 ;

RAPPORT DEFINITIF DE CONTROLE DE LA | 2015 GESTION DE LA COMMUNE BUKEYE

- budget primitif de la commune Bukeye, exercice 2015 ;
- le compte de gestion de la commune Bukeye, exercice 2015;
- le compte administratif de la commune Bukeye, exercice 2015;
- les listes de paie de janvier à décembre 2015 ;
- le plan communal de développement communautaire 2^{ème} génération (PCDC II) de la commune Bukeye (2014-2018) ;
- les budgets primitifs communaux, exercice 2015 ;
- le JRP de 2015 ;
- les historiques bancaires.

La Cour a vérifié également les pièces justificatives et collecté d'autres documents utiles en rapport avec la mission.

Du côté des textes juridiques, la Cour a consulté:

- la loi n° 1/002 du 31 mars 2004 portant Création, Missions, Organisation et Fonctionnement de la Cour des Comptes ;
- la loi n°1/33 du 28 novembre 2014 portant révision de la loi n°1/02 du 25 janvier 2010 portant Organisation de l'Administration Communale;
- la loi n° 1/02 du 25 mars 1985 portant code forestier ;
- la loi n°1/28 du 23août 2006 portant Statut Général des Fonctionnaires ;
- loi n°1/16 du 25 mai 2015 portant modalités de transfert de compétences de l'Etat aux communes ;
- décret n°100/067 du 21 avril 1990 portant statut des personnels communaux et Municipaux ;
- l'A-R n° 001/570 du 18 décembre 1964 portant Règlement de la comptabilité communale ;
- manuel de procédures administratives et financières communales, 4^{ème} édition ;
- règlement d'ordre intérieur des Conseillers collinaires.

RAPPORT DEFINITIF DE CONTROLE DE LA 2015 **GESTION DE LA COMMUNE BUKEYE**

Le présent rapport est définitif et tient compte des commentaires formulés par la Commune sur le rapport provisoire. L'intégration de ces commentaires dans le rapport s'est effectuée de la manière suivante :

- si la Commune a accepté ou n'a pas fait de commentaire sur la recommandation de la Cour, la recommandation reste inchangée dans le rapport définitif ;
- si le commentaire de la Commune a convaincu la Cour, la recommandation n'est pas reprise dans le rapport définitif ;
- si le commentaire de la Commune n'a pas convaincu la Cour, il a été reproduit dans son intégralité dans le rapport définitif pour permettre à tout lecteur de se faire une opinion indépendante.

RAPPORT DEFINITIF DE CONTROLE DE LA | 2015 GESTION DE LA COMMUNE BUKEYE

PRESENTATION DE LA COMMUNE BUKEYE

I.1. Localisation

La commune Bukeye est l'une des cinq communes que compte la province Muramvya. Elle est limitée :

- au Nord, par les communes Matongo et Butaganzwa de la province Kayanza;
- au Sud, par la commune de Muramvya de la même province;
- à l'Est, par la commune Mbuye de la province Muramvya et la commune Rango de la province Kayanza ;
- à l'Ouest par la commune Musigati et Rugazi de la province Bubanza.

Elle a une superficie de 184 Km² sur 695,52Km² de la province soit 26,5% de la superficie totale de la province et 0,7% de celle du pays.

I.2. Structure administrative

La commune de Bukeye est subdivisée en 3 zones : Bukeye, Busangana et Nyarucamo ; et 18 collines de recensement.

Dans l'exercice de ses fonctions, l'administrateur communal est assisté de deux conseillers à savoir le Conseiller Technique chargé des affaires Administratives et Sociales (CTAS) et le Conseiller Technique chargé du Développement (CTD).

Les autres services fonctionnels sont :

- ✓ le secrétariat ;
- ✓ la comptabilité ;
- ✓ le service de l'état-civil et
- ✓ le service foncier communal, sans oublier les services rendus au niveau des zones.

Bien plus, des cadres et agents œuvrant dans les services techniques déconcentrés de l'Etat comme l'enseignement, la santé, l'agriculture et l'élevage, la justice sont à la disposition de la population.

RAPPORT DEFINITIF DE CONTROLE DE LA | 2015 GESTION DE LA COMMUNE BUKEYE

I.3. Budget de la Commune

Au cours de l'exercice 2015, le budget de la commune a été fixé comme suit :

1. budget de fonctionnement :

- ✓ recettes ordinaires à hauteur de 157 264 500 BIF ;
- ✓ dépenses de fonctionnement de 157 264 500 BIF.

2. budget d'investissement:

- ✓ recettes d'investissement à hauteur de 131 472 308 BIF ;
- ✓ dépenses d'investissement de 131 472 308 BIF.

Comme nous le constatons, le budget de la commune pour l'exercice 2015 a été voté en équilibre conformément à l'article 69 de la loi communale qui stipule que le budget communal arrêté doit être équilibré.

RAPPORT DEFINITIF DE CONTROLE DE LA | 2015 GESTION DE LA COMMUNE BUKEYE

II. CONTROLE DES PROCEDURES DE GESTION DE LA COMMUNE BUKEYE

Le contrôle des procédures de gestion de la commune Bukeye a porté sur la gestion des immobilisations corporelles et financières, des stocks, des ressources humaines, du système comptable, des marchés publics, la gestion des valeurs inactives communales et les états des créances et de la dette.

Des constats ont été relevés et ont conduit la Cour à en dégager les conséquences et formuler des recommandations.

RAPPORT DEFINITIF DE CONTROLE DE LA | 2015 GESTION DE LA COMMUNE BUKEYE

Titre 1 : Des immobilisations corporelles

En vertu de l'article 96 de la loi communale, le domaine communal se compose de biens meubles et immeubles acquis par la commune à titre onéreux ou à titre gratuit. Il comprend un domaine public et un domaine privé.

1. Domaine public

Observation n°1 : Gestion des terrains

Les terrains dont dispose la commune de Bukeye sont tous du domaine public et se chiffrent au nombre de 61 et mesurent dans l'ensemble un peu plus de 87,02 ha d'après les calculs faits par la Cour à partir de la superficie de chaque terrain telle qu'enregistrée sur le rapport d'inventaire du patrimoine physique de la commune Bukeye du 22/01/2016.

Le reste des informations sur les terrains est résumé à l'aide du tableau suivant :

Tableau n°1 : Propriété foncière publique située dans la commune Bukeye

Superficie de chaque terrain	Nombre de terrain de cette superficie (en ha)	Superficie totale estimée (en ha)	Observation
0,12	1	0,12	Boisement de Karuvuzo
0,5	2	1	1 infrastructure publique de Kungoro et 1 marais de Nyakiyaga en location
1	18	18	14 Boisements à : Gatabo, Kamuhore, Gataka, Gatukuza, Kibenga, Nyarugenge, Kumubuga 1, Kumubuga 2, Rushiha, Mutukura, Rwindara, Gakere, Kumurima, Nyamugari ; Infrastructures publiques à : Gatukuza, Gitega ; Terrain occupé par les associations à : Kuruvumu, Rutunguru, Kadahoka

RAPPORT DEFINITIF DE CONTROLE DE LA 2015
GESTION DE LA COMMUNE BUKEYE

			Cimetière à :Kukinyana ; Village des Batwa à Ntaruhondo
1,2	2	2,4	Boisement à : Mukinyana et Mirama1
1,5	3	4,5	2 Infrastructures publiques à Muhweza et à Nyamirambo, Boisement à Nyanzovu
2	13	26	8 Boisements à : Ntarindi, Kuwigiti, Rwindara, Kanindi, Kinyovu, Kiyaya, Kumurima 1, Kibenga 1 Terrain vide à Kuwimpfizi, Terrain occupé par 2 associations URISANZE et DEVI, Jardin scolaire du LENyarucamo, Boisement et infrastructure à Kuwurunyinya, Cimétière à Nyasurenge.
2,5	5	7,5	1 champ café , 1 Terrain occupé par les Associations Dufashanye&Twijukiriterambere&Twijukirimbera, 1 Boisement Gasenyi, 1 Four tunnel à Mubesha + 1 marrais à Nyarwonga en location
3	3	9	1 Boisement à Mutukura et 1 autre à Buhororo + 1 village à Rutunguru
3,5	2	7	1 infrastructure à Giko et village de paix à Nyambuye
5	1	5	Boisement à Kanyami
6	1	6	Boisement à Gatwe
TOTAL	51	87,02	

Source : Rapport d'inventaire du 22/01/2016

Constats

- La superficie de 10 terrains sur 61 n'est pas mentionnée sur le rapport ci-haut cité. Il s'agit des terrains de Nyamirambo, le cimetière de Nyarubuye, Cimetière de Gashishima, Cimetière de Gisanze, Infrastructures de Rusarenda, Boisement de Mumavubi ;

RAPPORT DEFINITIF DE CONTROLE DE LA GESTION DE LA COMMUNE BUKEYE

2015

- Certaines propriétés foncières ne sont plus du domaine public quoi que figurant encore sur cette liste.
Exemple : village de la paix, village des Batwa
- Aucune des propriétés foncières de la commune n'est ni bornée ni cadastrée ;
- Beaucoup de conflits fonciers opposent la commune avec les tiers.

Ils sont synthétisés dans le tableau N°2 ci-dessous :

Tableau N°2 : Contentieux de la commune

N°	Nature du conflit	Plaignants	Références	Observations
1	Foncier	HATUNGIMANA Emmanuel	Cour administrative	Terrain situé sur la colline GAHARO
2	Foncier	NTAGAHORAHO Antoine	Cour administrative	Terrain abritant l'ECOFO GIKONGE
3	Foncier	Famille RUKWESHI	Dossier non encore fixé dans le tribunal	La commune a demandé à la famille RUKWESHI de porter plainte contre l'Etat pour la raison que le terrain au cœur du litige dépasse 10 ha.
4	Foncier	NKUNZUMWAMI Pascal	Dossier non encore fixé dans le tribunal	Limites du CDS SHUMBA Emphytéose non mis en valeur
5	Foncier	SINDIMWO Ferdinand	Cour suprême RAC 4416 RAA 1031	Terrain abritant l'ECOFO GASHISHIMA La commune a perdu le procès et a ensuite interjeté appel à la Cour Suprême
6	Foncier	SINDIMWO	Cour	Boisement communal situé

RAPPORT DEFINITIF DE CONTROLE DE LA | 2015 GESTION DE LA COMMUNE BUKEYE

		Ferdinand	administrative	sur la colline GASHISHIMA
7	Foncier	HATUNGIMANA Protais	Cour administrative RAC 5755	Parcelle située à NYAMIRAMBO
8	Foncier	Succession NTAWURISHIRA Lazare	Cour administrative RAC 5786	Terrain abritant le collège communal de GATUKUZA
9	Destruction du hangar de l'association INARARIBONY E	Association INARARIBONYE représentée par NISUBIRE Virginie	Cour administrative 4233 Les audiences ont eu lieu entre 2005 et 2010	Le jugement a été rendu, les délais d'interjeter appel sont dépassés et la commune doit à l'association une somme une somme de 3 050 800 FBU
10	Patrimoine de l'association endommagé pendant la crise	NKURUNZIZA Fabien	Cour suprême	L'association demande une indemnisation de plus d'un milliard

Source : archives de la commune

Conséquences

- Absence d'informations exhaustives sur le patrimoine communal ;
- Risque de subtilisation des terres par les voisins ;
- Perte de temps et de ressources financières liés à la gestion des conflits ;
- Absence de protection juridique pouvant accroître le nombre de litiges.

Recommandation

La Cour recommande à la commune de déclencher la procédure en vue de l'obtention des titres de propriété pour ses terrains (Loi n°1/13 du 9 août 2011, portant Code Foncier, article 308).

Commentaire de la Commune

Recommandation acceptée

2. Domaine privé

Observation n°2 : Gestion des bâtiments

La commune Bukeye dispose des 11 bâtiments repris ci-dessous :

1. Bureau communal
2. Centre de lecture et d'animation culturelle (CLAC) Bukeye.
3. Stade communal avec différents bureaux des services déconcentrés
4. Bureau de la Zone Busangana
5. Bureau de la Zone Nyarucamo
6. Hangar de stockage des semences de Nyabihondo
7. Home pour enseignant situé à Nyarucamo
8. Home pour infirmier situé à Rusarenda
9. Home pour infirmier situé à Shumba
10. Ex-tribunal de résidence situé à Taba, actuellement position militaire
11. Coopérative Bukeye (Stock des matériaux de construction des chantiers de la commune).

Constats :

Absence de :

- ✓ inventaire physique **valorisé** des bâtiments au 31 décembre 2015;
- ✓ rapport annuel de visite des immeubles ;
- ✓ fiche de suivi de chaque immeuble ;
- ✓ titres de propriété pour ses 11 immeubles;
- ✓ police d'assurance des immeubles.

Conséquences

- Absence de :
 - ✓ informations exhaustives sur le patrimoine ;
 - ✓ protection juridique pouvant occasionner des litiges ;
 - ✓ couverture des immeubles communaux contre les risques éventuels.
- Risque de détournement.

Recommandations

- *Procéder à l'inventaire physique valorisé du patrimoine communal à la clôture de chaque exercice ;*

RAPPORT DEFINITIF DE CONTROLE DE LA | 2015 GESTION DE LA COMMUNE BUKEYE

- *Effectuer des visites des immeubles et produire un rapport annuel y relatif ;*
- *Tenir une fiche de suivi pour chaque immeuble sur laquelle il est indiqué toutes les interventions ;*
- *Chercher pour chacun de ses immeubles un titre de propriété;*
- *Faire assurer tous ses immeubles pour les prévenir contre les différents risques.*

Commentaire de la Commune

Recommandations acceptées.

RAPPORT DEFINITIF DE CONTROLE DE LA | 2015 GESTION DE LA COMMUNE BUKEYE

Observation n°3 : Gestion du matériel informatique

La commune Bukeye dispose de :

- 4 ordinateurs en bon état ;
- 2 ordinateurs en mauvais état ;
- 2 imprimantes en bon état.

Constats

- Absence de :
 - ✓ fiche de suivi de chaque ordinateur sur laquelle sont inscrites toutes les dépenses de réparation et d'entretien ;
 - ✓ codification et marquage;
 - ✓ contrat d'entretien et de maintenance de son matériel informatique ;
 - ✓ protection contre la poussière.

Conséquences

- Difficulté de suivre les coûts d'entretien et de réparation sur une période ;
- Risque de non identification des ordinateurs en cas de vol ;
- Risque d'usure prématurée des ordinateurs.

Recommandations

- *Mettre en place une fiche de suivi pour chaque machine ;*
- *Codifier et marquer les machines pour mieux les identifier ;*
- *Signer un contrat d'entretien et de maintenance de son matériel informatique*
- *Couvrir les ordinateurs.*

Commentaire de la Commune

Recommandations acceptées.

RAPPORT DEFINITIF DE CONTROLE DE LA | 2015 GESTION DE LA COMMUNE BUKEYE

Observation n°4 : Gestion du mobilier de bureau

Constats :

- Les tables, les chaises et les étagères dont dispose la commune ne sont pas codifiées et marqués ;
- L'inexistence d'inventaire **valorisé** ;
- Pas de fiche de suivi de chaque mobilier.

Conséquences :

- Risque de vol ;
- Absence d'information exhaustive sur le patrimoine communal ;
- Difficulté de suivre les coûts d'entretien et de réparation sur une période.

Recommandations

- *Procéder à la codification et au marquage de tout le mobilier de bureau de la commune ;*
- *Faire un inventaire à chaque matériel en fin d'année ;*
- *Constituer des fiches de suivi de chaque mobilier.*

Commentaire de la Commune

Recommandations acceptées.

RAPPORT DEFINITIF DE CONTROLE DE LA 2015 GESTION DE LA COMMUNE BUKEYE

Observation n°5 : Gestion du matériel roulant

Constats

Comme matériel roulant, la commune Bukeye dispose d'une camionnette HILUX double cabine, un camion FUSO, une moto AG 100 et 22 vélos.

Elle manque pour son matériel roulant les documents ci-après :

- ✓ la carte rose pour sa camionnette;
- ✓ la carte rose pour son camion;
- ✓ des carnets de bord pour ses véhicules et sa moto;
- ✓ une fiche de suivi d'entretien pour le matériel roulant ;
- ✓ un contrat de réparation et d'entretien du matériel roulant avec un garage agréé ;
- ✓ un rapport mensuel sur l'utilisation du matériel roulant ;
- ✓ certificat de contrôle technique ;
- ✓ absence d'assurance pour la moto AG100.

Conséquences

- Risque de vol des véhicules;
- Risque d'abus dans la consommation du carburant ;
- Difficulté de connaître l'évolution des charges d'entretien et de réparation du matériel roulant ;
- Exposer la commune au paiement des amendes pour défaut de contrôle technique ;
- Non couverture des risques en cas d'accident.

Recommandations

- *Se procurer des cartes roses ;*
- *Disposer d'un carnet de bord pour le matériel roulant ;*
- *Tenir une fiche de suivi pour le matériel roulant sur laquelle il doit être indiqué toutes les dépenses d'entretien et de réparation ;*
- *Signer un contrat de réparation et d'entretien du matériel roulant avec un garage agréé ;*

RAPPORT DEFINITIF DE CONTROLE DE LA | 2015 GESTION DE LA COMMUNE BUKEYE

- *Produire un rapport mensuel sur l'utilisation du matériel roulant*
- *Faire procéder au contrôle technique du matériel roulant;*
- *Souscrire une police d'assurance pour sa moto.*

Commentaire de la Commune

Recommandations acceptées.

Titre 2 : Des stocks

Observation n°6 : Gestion des stocks.

La commune Bukeye dispose d'un stock de quatre chambres contenant des éléments suivants :

- ☞ 21 douzaines de pelles ;
- ☞ 1 tôle ordinaire ;
- ☞ 17 tôles dures (1 dans une chambre, 5 dans une autre et 11 dans une autre) ;
- ☞ 2 vélos en bon état et trois autres presque en pièces ;
- ☞ des machines à écrire en panne ;
- ☞ des cartons vides dits de la CENI ;
- ☞ des pneus de camionnettes en bon état et usés ;
- ☞ des vitres cassées ;
- ☞ un sac de ciment ouvert ;
- ☞ etc.

Constats

- Les clefs du stock sont détenues par les deux conseillers techniques (CTD et CTAS).
- Les éléments du stock
 - ✓ sont en désordre ;
 - ✓ ne sont pas étiquetés ;
 - ✓ n'ont pas de fiche pour chaque catégorie d'éléments (fiche de stock) ;
 - ✓ ne sont pas valorisés au 31 décembre ;
 - ✓ ne sont pas accompagnés par des pièces justificatives (bordereaux d'expédition, bons d'entrée, bons de sortie,...) pour les mouvements de stock.
- Le registre de stock que tient la Commune :
 - ✓ ne contient pas les 21 douzaines de pelles récemment réceptionnées ;
 - ✓ contient la 1^{ère} réception de 364 tôles de la part du M.D.H.S.A.G (Ministère des Droits Humains, des Affaires Sociales et Genres) pour

RAPPORT DEFINITIF DE CONTROLE DE LA | 2015 GESTION DE LA COMMUNE BUKEYE

les vulnérables qui ne montre ni la date de réception ni la quantité prise par chaque bénéficiaire ;

- ✓ contient la troisième réception de 252 tôles de la part du M.D.H.S.A.G (Ministère des Droits Humains, des Affaires Sociales et Genres) qui ne montre pas la date de réception ;
- ✓ contient deux feuilles vierges au milieu des autres feuilles complétées ;
- ✓ contient des sorties de stock sans montrer au préalable les entrées de ce matériel.

Exemples :

- Distribution de 130 pelles, de 18 machettes, 9 cordes, 13 décimètres, 7 registres, 5 brouettes et 40 houes pics le 15/02/2016,
- Distribution de 50 kg de haricots et de 25 kg de riz le 24/05/2016.

- Certaines sorties n'ont pas été enregistrées comme le montre le tableau suivant :

Tableau N°3 : Sorties de stock non enregistrées

Bénéficiaires	Pioches	Pelles	Décimètres	Paires de bottines
Chef de zone Bukeye (MFITIMANA Marcienne)	18	19	0	0
Chef de zone Busangana (NZOKIRA Vénant)	21	21	0	0
Chef de zone NYARUCAMO (HAVYARIMANA Fabrice)	16	15	0	0
Total distribué	55	55	0	0
Quantité réceptionnée	60	60	18	25
Ecart (manquant de stock)	-5	-5	-18	-25

Source : Registre du stock

Conséquences

- Difficulté d'établir la responsabilité en cas de vol ou de perte.
- Difficulté de rapprocher les existants physiques et les soldes théoriques sur les fiches de stock.
- Risque d'enregistrement des opérations fictives.
- Risque élevé de détournement, de perte ou de vol des produits stockés.

RAPPORT DEFINITIF DE CONTROLE DE LA | 2015 GESTION DE LA COMMUNE BUKEYE

Recommandations

- Confier les clefs de stock à une seule personne.
- Mettre en ordre les éléments du stock.
- tenir régulièrement des fiches de stocks (entrées, sorties, stock final) ;
- procéder à l'inventaire physique valorisé des stocks à la fin de chaque exercice ;
- disponibiliser les pièces justificatives des mouvements de stock (bordereaux d'expédition, bons d'entrée, bons de sortie, ...) ;
- procéder à l'étiquetage des articles en stock ;
- justifier le stock manquant.

Commentaire de la Commune.

-« ...les bordereaux d'expédition sont détenus par soit l'agronome soit par le responsable de cette organisation car le matériel transite par le stock pour être distribué dans les associations des agri-éleveurs...les discordances sont dues au fait que les décamètres et les paires de bottines ont été réceptionnés directement par les moniteurs agricoles tandis que les 5 pioches et les 5 pelles ont été octroyées à la commune et sont à sa disposition ...les bordereaux d'expéditions de ces tôles sont détenus par le gestionnaire du stock de la province puisque la commune reçoit la part qui lui est réservée....

RAPPORT DEFINITIF DE CONTROLE DE LA | 2015 GESTION DE LA COMMUNE BUKEYE

Titre 3 : Gestion des ressources humaines

Observation N°7 : Dossiers administratifs

La commune BUKEYE dispose d'un effectif de 40 membres du personnel dont 19 permanents et 21 journaliers (Convoyeur, 13 veilleurs, 3 percepteurs, 4 plantons). L'administration à la base est assurée par 17 chefs de collines (élus).

Parmi le personnel permanent se trouve l'Administrateur communal qui était déjà un contractuel avant de devenir un Elu. Se trouvent également dans le personnel permanent les Conseillers techniques qui sont des détachés de la fonction publique.

Constats

- Trois agents du service foncier communal en activité à la commune Bukeye depuis octobre 2014 n'ont pas encore signé de contrats avec la commune mais ont des dossiers administratifs qui sont incomplets et figurent sur la liste du personnel communal ;
- Leurs salaires de juin à décembre 2015 n'ont été payés qu'en octobre 2016 ;
- Ils n'ont pas encore reçu de rémunération pour les mois de janvier 2016 à nos jours (octobre 2016) ;
- L'initiative de mise sur pied d'un service foncier communal a été prise par un partenaire de la commune BUKEYE qui s'appelle PRODEFI (Programme de Développement des filières) et qui appuyait techniquement et financièrement ce service ;
- Tous les dossiers administratifs du personnel permanent de la commune ont été examinés par la Cour et cette dernière a constaté qu'il manque dans les dossiers un ou plusieurs des éléments suivants: contrats de travail et lettres d'engagement, certificats d'aptitude physique, bulletins de notation, attestation médicale, extrait du casier judiciaire, bonne conduite, vie et mœurs, attestation d'état-civil, attestation d'identité complète, etc.

Conséquences

- Le non-paiement de salaire à ces 3 agents du service foncier communal
 - o les expose à des conditions de vie difficile;
 - o expose la communauté de Bukeye en général aux conséquences de l'insolvabilité de ces 3 agents (non-paiement de loyer, baisse du rendement au niveau du service, parasiter les revenus des familles d'accueil, etc.) ;
 - o expose la commune à des poursuites pénales ;
- Les dossiers administratifs incomplets rendent impossibles la bonne gestion des ressources humaines.

Recommandations

- *Nouer des pourparlers avec le PRODEFI pour débloquer cette situation ;*
- *Mettre à jour tous les dossiers administratifs du personnel.*

Commentaire de la commune

Recommandations acceptées.

Observation N°8 : Planning des congés

Constat

La Cour a constaté qu'il n'existe pas de planning de congés pour le personnel communal.

Conséquence

Dysfonctionnements des services en cas de demande de congés dans une même période.

Recommandation

La Cour recommande à la commune d'établir un planning de congés pour ses agents.

Commentaire de la commune

Recommandation acceptée.

Titre 4 : Le système comptable

Observation n° 9 : Le logiciel comptable et fiscal communal

Constat

La commune tient une comptabilité manuelle.

Conséquences

- Risque d'erreurs;
- Retard dans la production des comptes.

Recommandation

Prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'installation du LWGM (logiciel Windows de gestion Municipal) conçu par le Programme GUTWARANEZA et déjà exploité par quelques communes.

Commentaire de la commune

Recommandation acceptée.

RAPPORT DEFINITIF DE CONTROLE DE LA | 2015 GESTION DE LA COMMUNE BUKEYE

Observation n°10 : Tenue de la caisse d'avance

Constat

- Le Régisseur de la caisse d'avance est déjà engagé mais il n'a pas encore commencé ses activités. Cela implique que la caisse d'avance n'est pas encore fonctionnelle.
- Tous les paiements sont faits par le comptable communal en espèces.
- Le plafond de caisse n'est pas respecté.

Ex 1. : La caisse a été alimentée à hauteur de :

- 719 000 FBU en date du 25/05/2015 ;
- 1 077 200 FBU le 30/05/2015;
- 1 727 488 FBU le 31/07/2015 ;
- 960 000 FBU le 31/08/2015 ; etc.

Ex 1. : Des décaissements ont été effectués de l'ordre de:

- 848 820 FBU pour le paiement des annales du personnel, exercice 2014
- 1 629 025 FBU pour paiement du salaire du personnel au mois de novembre.

Conséquences

- Non-respect du manuel des procédures ;
- fonctions incompatibles exercées par le comptable communal (enregistrement et paiement) ;
- risque de détournement ou vol ;
- absence d'information sur les avoirs de la commune.

Recommandations

- *Tenir la caisse d'avance conformément à la délibération du conseil communal portant création de la caisse d'avance ;*

RAPPORT DEFINITIF DE CONTROLE DE LA | 2015 GESTION DE LA COMMUNE BUKEYE

- *respecter le plafond de caisse tel que préconisé par le MPAFC ;*
- *effectuer tous les paiements par virement bancaire ou par chèques sauf pour les menus dépenses réservées à la caisse d'avance.*

Commentaire de la commune

« A la question de non respect du plafond de caisse, la commune n'a rien à dire sur les montants... car la caisse d'avance n'a commencé qu'au mois de décembre 2015 »

RAPPORT DEFINITIF DE CONTROLE DE LA 2015 GESTION DE LA COMMUNE BUKEYE

Observation n°11: Tenue du journal des recouvrements et des paiements

Constats :

- Le JRP comporte des ratures et des surcharges ;
- Quelques libellés ne correspondent pas à ceux préconisés par le MPAFC ;
- Pour quelques opérations, les numéros des comptes ne sont pas complétés.

Conséquences

- Risque de fraudes ;
- Difficultés de contrôle,
- Risque d'erreur dans les opérations de clôture

Recommandations

- Eviter les ratures et surcharges ;*
- *Respecter les libellés des comptes envisagés dans le MPAFC,*
- *Compléter les numéros des comptes*

Commentaire de la commune

Recommandations acceptées.

RAPPORT DEFINITIF DE CONTROLE DE LA | 2015 GESTION DE LA COMMUNE BUKEYE

Observation n°12 : Mise en application du Manuel de procédures administratives et financières communales.

Commented [NA1]: En lisant le commentaire de la commune, je ne sais pas si je peux enlever cette observation.

Constats

- Dans le compte de gestion, il y a absence de PV de clôture de l'exercice signé conjointement par l'Administrateur et le comptable communal ;
- Les taux de réalisations de dépenses supérieures à 100% et les dépenses non budgétisées dénotent une absence de contrôle avant engagement et donc par conséquent une paralysie de la fonction de comptabilité budgétaire dévolue au RCO.

Conséquences

- Le principe de reddition des comptes est compromis.
- Indiscipline budgétaire

Recommandations

- *Respecter la présentation des comptes administratif et de gestion telle que préconisée par le manuel.*
- *Respecter le circuit de la dépense*
- *Respecter le circuit des recettes*

Commentaire de la commune

Recommandations acceptées.

RAPPORT DEFINITIF DE CONTROLE DE LA | 2015 GESTION DE LA COMMUNE BUKEYE

Titre 7 : Etat des créances et de la dette

Observation n°13 : Etat de la dette

Tableau N°4 : Dette de la commune

N°	Dénomination	Montant (en BIF) au 05/09/2015	Montant (en BIF) au 25/10/2016
1	Jeton des Conseillers collinaires	1 260 000	1 260 000
2	Salaire des agents communaux fonciers	475 000	3 550 000
3	Achats pneus FUSO auprès de Jabir	2 400 000	2 400 000
4	Dette restante sur pont arrière FUSO	500 000	500 000
5	Dette envers REGIDESO	3 000 000	Montant non connu
6	Mutuelle de la Fonction publique		12 137 711
7	INSS		9 388 075
	TOTAL		

Source : PV de remise et reprise entre le bureau du conseil communal sortant et le bureau du conseil communal entrant au le 5 Septembre 2015

Certaines de ces dettes (REGIDESO, MFP, INSS) engendrent des pénalités de retard. D'après une correspondance envoyée par l'INSS à la commune BUKEYE en date du 22/08/2016, la dette de la commune envers cet institut de protection sociale est structurée comme suit :

RAPPORT DEFINITIF DE CONTROLE DE LA | 2015 GESTION DE LA COMMUNE BUKEYE

Tableau N°5 : Evolution de la dette envers l'INSS

Cotisations dues (en BIF)	Majorations de retard dues (en BIF)	Total dû (en BIF)
3 318 697	6 069 378	9 388 075

Source : Correspondance ci-haut citée

Par cette correspondance, l'INSS menace de recourir à la procédure de recouvrement forcée prévue par la loi.

S'agissant de la dette envers l'INSS, la Cour recommande à la commune de s'acquitter au moins du principal dans l'immédiat et d'aller négocier le paiement échelonné des majorations de retard sinon, les majorations vont continuer à s'accumuler.

Commentaire de la commune

Recommandation acceptée

Etat des créances

Tableau N°6 : Créances de la commune sur ses agents

N°	Redevables	Montant (en BIF) le 5/9/2015	Montant (en BIF) le 25/10/2016
1	SINZOMUTUMA Sylvestre	400 000	310 000
3	BUKURU Claudine	250 000	250 000
	TOTAL	650 000	650 000

Source : Op cit

A travers ce tableau, on se rend compte que la créance sur SINZOTUMA Sylvestre en poste à la commune est en train d'être recouvrée même si le montant remboursé mensuellement est très minime par rapport au montant total. Par contre, celle sur BUKURU qui n'est plus en activité à la commune Bukeye reste en souffrance.

La Cour recommande à la commune de faire toutes les diligences nécessaires pour recouvrer cette dette dans un délai raisonnable.

Commentaire de la commune

Recommandation acceptée.